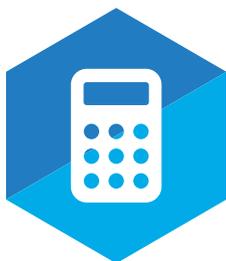


RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

GUIDE DE FORMATIONS

pour les associations **1^E SEMESTRE 2017**



COMPTABILITÉ



JURIDIQUE



MANAGEMENT

ESPACE ASSOCIATIF DU RHÔNE

www.rhone.fr

Madame, Monsieur,

Durant cette année 2016, j'ai souhaité aller à votre rencontre sur l'ensemble du territoire rhodanien, afin de vous présenter les actions de notre Département et de recueillir l'ensemble de vos remarques.

Les 13 réunions cantonales qui ont eu lieu m'ont permis de mieux appréhender les besoins de notre territoire et d'adapter, dès 2016, notre organisation, afin de répondre à vos préoccupations.

Avec la Vice-présidente en charge des Collèges, de la Vie associative et de la Citoyenneté, nous avons pu mesurer le dynamisme et l'importance du tissu associatif de notre département.

« Les Rendez-vous de l'Espace associatif » organisés le 3 décembre 2016 sur le thème : « le bénévolat a-t-il encore un avenir ? » ont rencontré un vrai succès, grâce à la qualité des intervenants, des associations et à la pertinence de leurs observations.

Dans le programme de formation du 1er semestre 2017, proposé par l'Espace associatif du Rhône, vous trouverez des thèmes souvent suggérés ou demandés, et, notamment, un nouveau module tourné vers les financements européens trop méconnus, mais très utiles à ceux dont les associations ou structures sont éligibles à ces subventions.

Je suis convaincu que les dirigeants, bénévoles et salariés associatifs qui souhaitent acquérir de nouvelles compétences, trouveront dans notre offre de formation des réponses concrètes à leurs attentes.

Je vous invite donc à vous rendre régulièrement sur www.rhone.fr pour retrouver l'actualité du Département, de l'Espace associatif du Rhône, ainsi que la fiche d'inscription à ces formations.

Permettez-moi, en ce début de nouvelle année, de vous présenter mes vœux de réussite pour vos actions et missions et de dynamisme pour votre association. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président du Département du Rhône



LES FORMATIONS SONT GRATUITES

Elles sont réservées
aux associations du département du Rhône
et se déroulent de 18h00 à 20h00.



INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

Espace associatif du Rhône
146, rue Pierre Corneille - Lyon 3^e

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

Tél : 04 72 61 71 66

Fax : 04 72 61 72 72

espace-associatif@rhone.fr



PERMANENCES DÉCENTRALISÉES

du conseiller de l'Esace associatif du Rhône

à la maison du Rhône de
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE

le 2^e mercredi du mois de 14h00 à 17h00



CONSULTATIONS GRATUITES POUR LES ASSOCIATIONS

Exclusivement sur rendez-vous - Tél : 04 72 61 71 66

▲ JURIDIQUE

Statuts, fonctionnement, fiscalité, droit social de l'association...

 Lundi ou mardi de 14h à 17h ou de 17h à 19h.

Ces permanences sont assurées par des avocats spécialisés.

▲ COMPTABLE

Le plan comptable associatif, les registres, les obligations comptables de l'association...

 Lundi ou mercredi de 14h à 17h ou de 17h à 19h.

Ces permanences sont assurées par des experts-comptables sous l'égide de l'Ordre Régional des Experts-Comptables.

▲ PAIE ET CHARGES SOCIALES

Faites vérifier vos fiches de paie par un spécialiste.

 Les mardis 10 janvier, 14 mars et 9 mai de 14h à 17h.

Ces permanences sont assurées par INEXTENSO SOCIAL.

▲ ASSURANCE

Les assurances des associations.

 Les jeudis 26 janvier, 30 mars et 18 mai de 14h à 17h.

Ces permanences sont assurées par le Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance (CDIA).

SOMMAIRE



COMPTABILITÉ

OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE
DE SON ASSOCIATION

▲ MODULE 1

Découvrir et s'initier à la comptabilité des associations 9



JURIDIQUE

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
ET SOCIAL DE SON ASSOCIATION

▲ MODULE 1

Le dirigeant d'association : statut, pouvoirs et responsabilités 10

▲ MODULE 2

Accéder aux financements européens 11



MANAGEMENT

LE MANAGEMENT
DE L'ASSOCIATION

▲ MODULE 1

Plan vigipirate et manifestations : comment sécuriser les
événements de mon association 13



COMPTABILITÉ

OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE
DE SON ASSOCIATION



▲ MODULE 1 DÉCOUVRIR ET S'INITIER À LA COMPTABILITÉ DES ASSOCIATIONS

Intervenant :

Olivier MORIN, expert comptable au cabinet Sodac.

OBJECTIFS

Découvrir le fonctionnement comptable et se familiariser avec la technique comptable d'une petite association. Sensibiliser les dirigeants bénévoles aux enjeux de l'organisation comptable.

CONTENU

- La présentation des principes et méthodes comptables.
- L'organisation du travail comptable permettant la mise en œuvre d'une comptabilité simple de trésorerie.
- Le contrôle indispensable : l'état de rapprochement bancaire.
- Les livres comptables.
- La présentation des documents annuels de synthèse (bilan, compte de résultat et annexe simplifiés).
- Le budget prévisionnel et le plan de trésorerie.



5 JOURS DE FORMATION GRATUITE

à l'Espace Associatif du Rhône :

mardi 25 et jeudi 27 avril et mardi 2 et jeudi 4 et mardi 9 mai 2017

Formation réservée aux associations du Département du Rhône



JURIDIQUE

CONNAÎTRE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET SOCIAL DE SON ASSOCIATION

▲ MODULE 1

LE DIRIGEANT D'ASSOCIATION : STATUT, POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Intervenant : **Valérie PONCIN AUGAGNEUR**, avocate au Barreau de Lyon,
consultante formatrice à la CCI Formation

▶ OBJECTIFS

Permettre au dirigeant d'association de mesurer l'étendue des prérogatives
et risques liés à la fonction de dirigeant.

▶ CONTENU

- Le rappel de l'organisation des pouvoirs collégiaux et individuels au sein de l'association.
- La hiérarchie des documents (statuts, règlement intérieur, délibérations, délégations de signatures et de pouvoirs) et l'importance de leur rédaction.
- Les modalités d'accès aux fonctions et les différents cas de fin de mandat.
- Les conditions de la rémunération des dirigeants : (aspects juridiques, sociaux et fiscaux, rappel de l'instruction fiscale du 15/09/1998, de la loi de finance de 2002 et décret du 20/01/2004 ; convention réglementée et transparence financière).
- La responsabilité civile, pénale et financière du dirigeant d'association, la notion de dirigeant de fait et comment limiter les risques.

4 JOURS DE FORMATION GRATUITE

à la Maison du Rhône de Villefranche-sur-Saône :
jeudi 11 et mardi 16 et jeudi 18 et mardi 23 mai 2017

Formation réservée aux associations du Département du Rhône





▲ MODULE 2

ACCÉDER AUX FINANCEMENTS EUROPÉENS

Intervenant : **Brigitte ROSADO**, consultante formatrice à **CLYMATS D'ENTREPRISES**

OBJECTIFS

Identifier les opportunités de financements européens en faveur des actions associatives. Connaître la méthodologie et les documents de demande de subvention.

CONTENU

- Présentation des institutions européennes.
- Principaux programmes et types d'aides.
- Les fonds structurels européens.
- Procédures et documents de demande de subvention.
- Exemples pratiques.



3 JOURS DE FORMATION GRATUITE
à l'Espace Associatif du Rhône :
jeudi 1^{er} et mardi 6 et jeudi 8 juin 2017

Formation réservée aux associations du Département du Rhône



MANAGEMENT

LE MANAGEMENT DE L'ASSOCIATION



▲ MODULE 1

PLAN VIGIPIRATE ET MANIFESTATIONS : COMMENT SÉCURISER LES ÉVÉNEMENTS DE MON ASSOCIATION

Intervenant : **Pascal VINCENT**, consultant formateur à ADECCO TRAINING

OBJECTIFS

Connaître les obligations légales en matière de sécurité et appréhender les bases nécessaires pour analyser les risques avant toute organisation.

CONTENU

- Les règles juridiques en matière d'organisation d'événement ponctuel.
- Les différents types de manifestations.
- Les démarches administratives et déclarations obligatoires.
- Les assurances.
- La responsabilité des organisateurs.
- L'évaluation et l'analyse des risques.
- Les partenaires de l'analyse des risques.
- La prévention des contentieux.
- La mise en œuvre de réponses de préventions adaptées.



1 JOUR DE FORMATION GRATUITE
à la Maison du Rhône de VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE :
mardi 30 mai 2017

Formation réservée aux associations du Département du Rhône



CONTACTS

Hôtel du Département
29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

Votre Maison du Rhône la + proche :
www.rhone.fr/mdr

info@rhone.fr

0 800 869 869

Service & appel
gratuits

Direction de la communication
et du protocole
04 72 61 78 39
communication@rhone.fr

SUIVEZ-NOUS SUR



[@rhone_fr](https://twitter.com/@rhone_fr)



[departementrhone](https://www.facebook.com/departementrhone)

www.rhone.fr